

Aurillac, le 26 avril 2022

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0149

Demandeur : GAEC DE MEZENSAC

Date d'enregistrement de la demande : 04/04/2022

Date limite de candidature : 03/07/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 03/08/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
PIERREFORT	7,15	PIGNOL J-Claude	Section D 334,336,337,338,339,457,458, 459,
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	36,03	PIGNOL J-Claude	Section C 20,21,22,26,27,31,32,33,38,39, 40,50,60,61,64,66,67,70, 76,338,340,341,
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	3,00	CHANTAL Pierre	Section C 23,24,25,29,30,34,35,41,42,
BREZONS	0,56	CHANTAL Pierre	Section D 230,237,240,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière